

19 nov 2004 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 19 novembre 2004

Economie d'énergie dans les bâtiments publics

Sur proposition de Monsieur Bruno Tobbacq, Ministre de l'Environnement, et de Madame Els Van Weert, Secrétaire d'Etat au Développement durable, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant création et financement de BELESCO (Belgian Energy Service Company).

Sur proposition de Monsieur Bruno Tobbacq, Ministre de l'Environnement, et de Madame Els Van Weert, Secrétaire d'Etat au Développement durable, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant création et financement de BELESCO (Belgian Energy Service Company).

Grâce à l'aide financière apportée par BELESCO, les bâtiments publics pourront être plus efficaces sur le plan énergétique. BELESCO est une société anonyme de droit public, chargée de promouvoir et de réaliser des économies d'énergie au sein de l'économie belge. Cette institution appliquera le système du tiers investisseur et son activité sera en premier lieu axée sur la réalisation d'économies d'énergie dans les bâtiments publics. Si la Belgique veut atteindre la norme de Kyoto, la construction de bâtiments efficaces sur le plan énergétique est essentielle. L'obstacle principal pour procéder à des interventions d'économie d'énergie dans les bâtiments est le coût élevé de celles-ci. Il est souvent difficile pour les entreprises ou les institutions publiques de libérer des budgets à cet effet. A cet égard, BELESCO apporte une solution en sa qualité de tiers investisseur. BELESCO réalise des projets qui, sur le plan de l'efficacité, garantissent des progrès économiques et écologiques par la préservation, la récupération et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Après avoir effectué un audit énergétique, BELESCO finance les transformations apportées au bâtiment du client ou de l'entreprise en vue de réaliser des économies d'énergie. Le coût de cet investissement est remboursé à BELESCO grâce à la réduction de la facture énergétique. En d'autres termes, le remboursement dépend des économies d'énergie réalisées et prend fin dès lors que tous les coûts ont été remboursés au tiers investisseur. A partir de ce moment-là, toutes les économies d'énergie réalisées sont au profit du client même. Dans ce cadre, le Ministre de l'Environnement met à disposition un capital de départ de 1,5 millions d'euros provenant du Fonds Kyoto. Ce montant offre à BELESCO une garantie suffisante pour récolter la somme de 5 millions de capital privé par le biais des banques. Dans un premier stade, BELESCO investira dans des mesures visant à réaliser des économies d'énergie dans des bâtiments publics. Dans un stade ultérieur, ce système pourra également être utilisé pour rendre d'autres bâtiments efficaces sur le plan énergétique. Parmi les nombreuses possibilités d'économie d'énergie, une isolation et un vitrage adéquats par exemple permettent déjà de rendre les bâtiments publics beaucoup plus efficaces sur le plan énergétique. En outre, cela permet de réduire l'émission de CO₂, et de nous rapprocher ainsi un peu plus des objectifs de Kyoto. La création de BELESCO traduit un regard innovateur sur le développement durable. Ce système intègre les trois piliers étayant une politique adéquate de développement durable :- tout d'abord le pilier écologique : réaliser des économies d'énergie signifie réduire l'émission des gaz à effet de serre, ce qui permet de nous rapprocher un peu plus de la norme Kyoto,- ensuite, le système offre également un avantage économique : la facture d'énergie des pouvoirs

publics diminue considérablement et notre économie devient moins dépendante de la disponibilité de combustibles fossiles,- enfin, cette initiative présente un avantage social : la mise en oeuvre de mesures d'économie d'énergie donne une nouvelle impulsion au secteur de la construction, permettant ainsi de créer des centaines de nouveaux emplois. BELESCO est créée en tant que filiale spécialisée de la Société fédérale d'investissement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe